Image not found or type unknown

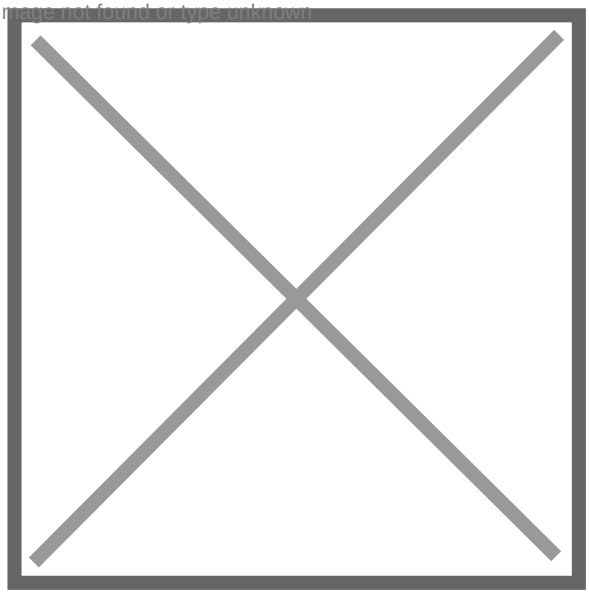

Inscription au casier judiciaire

Par **lafoudre_old**, le **20/10/2007** à **21:34**

bonjour

je souhaite m'engager dans l'armée mais une "erreur de jeunesse" entache peut etre mon casier

j'explique

j'etais majeur, j'ai été condamné a 3 mois avec surcis pour vol avec effraction.
depuis, pas de delit.

j'ai bien epluché le site du ministere de la justice mais je ne sais pas quelle close s'applique a mon cas

en gros, je ne sais pas si cette condamnation sans suites est inscrite a mon casier.

qu'en pensez vous, et sinon a qui puis-je poser la question? juge, police...

Par **Adam Kadamon**, le **20/10/2007** à **21:41**

Bonjour,

Le centre de recrutement a accès au volet n°02 de votre casier judiciaire. Normalement votre condamnation avec sursis ne devrait pas apparaître.

Pour vous en assurer, consultez le relevé intégral, vous devez en adresser la demande au procureur de la République du tribunal de grande instance de votre lieu de résidence.

Cordialement.

Par **lafoudre_old**, le **20/10/2007** à **21:42**

merci beaucoup pour votre aide
bonne soirée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés